Date limite d'affichage : 20/04/2019

# CONSEIL MUNICIPAL Séance du Mardi 26 mars 2019 ORDRE DU JOUR

#### I - Dossiers pour information

- 1. Désignation du secrétaire de séance
- 2. Présentation des rapports d'activités des commissions
- 3. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 février 2019

#### II – Dossiers pour délibérations

#### 1. Approbation des comptes de gestion 2018 du Comptable public

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de bien vouloir délibérer sur les comptes de gestion des différents budgets de la Commune pour l'exercice 2018.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

#### 2. Approbation des comptes administratifs 2018

Monsieur le Maire, après avis de la Commission des Finances en date du 13 mars 2019, demande aux conseillers municipaux de bien vouloir délibérer sur les comptes administratifs des différents budgets de la Commune qui sont présentés.

- 2.1 Compte administratif 2018 Budget « Commune »
- 2.2 Compte administratif 2018 Budget « Autres Activités Commerciales »
- 2.3 Compte administratif 2018- Budget « Assainissement »
- 2.4 Compte administratif 2018 Budget « Lotissement La Clé des Champs »
- 2.5 Compte administratif 2018 Budget « Lotissement Le Clos de la Rabine »
- 2.6 Compte administratif 2018 Budget « Lotissement Le Haut des Parcs »
- 2.7 Compte administratif 2018 Budget « Lotissement Les Nénuphars »
- 2.8 Compte administratif 2018 Budget « Lotissement le Pré du Bois »
- 2.9 Compte administratif 2018 Budget « Lotissement Impasse des Halliers »
- 2.10 Compte administratif 2018 Budget «Lotissement Les Prairies de Bonnefonds »
- 2.11 Compte administratif 2018 Budget « Zones d'aménagement concerté »
- 2.12 Compte administratif 2018 Budget « Zone d'aménagement différé Aizenay Nord»

#### 3. Affectations des résultats de l'exercice 2018 sur le budget 2019

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de bien vouloir approuver les affectations des résultats des différents budgets de la Commune pour l'exercice 2018.

Après avis de la Commission des Finances en date du 13 mars 2019, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Date limite d'affichage : 20/04/2019

#### 4. Vote des taux pour l'année 2019

Monsieur le Maire rappelle que les taux appliqués pour l'année 2018 étaient fixés comme suit :

Taxe d'habitation 18,39 %
Taxe sur le foncier bâti 14,97 %
Taxe sur le foncier non bâti 42,59 %

Il est proposé de ne pas augmenter ces taux pour l'année 2019.

Après avis de la Commission des Finances en date du 13 mars 2019, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

#### 5. Budgets primitifs 2019

Monsieur le Maire, après avis de la Commission des Finances en date du 13 mars 2019, demande aux conseillers municipaux de bien vouloir approuver les différents budgets de la Commune pour l'exercice 2019.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

- 5.1 Adoption du budget primitif 2019 Budget principal
- 5.2- Adoption du budget primitif 2019 Budget « Autres Activités Commerciales »
- 5.3- Adoption du budget primitif 2019 Budget « Assainissement »
- 5.4 Adoption du budget primitif 2019 Budget « Lotissement La Clé des Champs »
- 5.5 Adoption du budget primitif 2019 Budget « Lotissement Clos de la Rabine »
- 5.6 Adoption du budget primitif 2019 Budget « Lotissement Le Haut des Parcs »
- 5.7 Adoption du budget primitif 2019 Budget « Lotissement Les Nénuphars »
- 5.8 Adoption du budget primitif 2019 Budget « Lotissement le Pré du Bois »
- 5.9 Adoption du budget primitif 2019 Budget « Lotissement Impasse des Halliers »
- 5.10 Adoption du budget primitif 2019 Budget « Lotissement Les Prairies de Bonnefonds »
- 5.11 Adoption du budget primitif 2019 Budget « Zone d'Aménagement Concerté »
- 5.12 Adoption du budget primitif 2019 Budget « Zone d'Aménagement Différé Aizenay Nord »

### 6. <u>Bilan des acquisitions et des cessions immobilières réalisées par la commune en 2018</u>

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la commune sur son territoire pendant l'exercice budgétaire de l'année 2018, retracé par le compte administratif auquel ce bilan sera annexé. Il s'agit de toutes acquisitions ou cessions immobilières réalisées par la Commune ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec la commune.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Date limite d'affichage : 20/04/2019

### 7. <u>Groupe scolaire Louis Buton – Réhabilitation énergétique, fonctionnelle et accessibilité – Création de l'Autorisation de programme / Crédits de paiement</u>

Dans le cadre du projet de réhabilitation énergétique, fonctionnelle et accessibilité du groupe scolaire Louis Buton, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'ouvrir une autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) pour cette opération pour un montant de 4 871 000 € TTC.

Il est proposé de répartir les crédits de paiement de cette autorisation de programme de la façon suivante :

Total de l'AP/CP	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022
4 871 000 € TTC	200 000 € TTC	1 000 000 €	2 000 000 €	1 671 000 €

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

### 8. Requalification des espaces publics situés dans le périmètre de l'OPAH-RU – Création de l'Autorisation de programme / Crédits de paiement

Dans le cadre du projet de requalification des espaces publics situés dans le périmètre de l'OPAH-RU, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'ouvrir une autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) pour la réalisation des travaux pour un montant de 715 000 € TTC.

Il est proposé de répartir les crédits de paiement de cette autorisation de programme de la façon suivante :

Total de l'AP/CP	CP 2019	CP 2020
715 000 € TTC	200 000 € TTC	515 000 €

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

### 9. <u>Demande de subvention au titre de l'année 2019 au Centre national pour le</u> développement du sport (CNDS)- Équipements sportifs du lycée

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le CNDS apporte son financement pour la réalisation d'équipements sportifs. En 2019, le CNDS a procédé au regroupement des enveloppes « équipements structurants locaux » et « enveloppe Héritage et société » au sein d'une unique enveloppe intitulée « Equipements sportifs de niveau local ». Cette enveloppe concerne les équipements structurants et les équipements de proximité en accès libre situés en territoires carencés, les équipements mis en accessibilité et les équipements sinistrés.

Les conditions d'éligibilité portent sur différents types d'équipements dont les salles multisports (gymnases dotés d'équipements dédiés à la pratique sportive fédérale). En outre, deux critères sont exigés par rapport au territoire :

- 1) en territoire rural, le projet doit se situer :
  - soit dans une zone de revitalisation rurale (ZRR),
  - soit dans une commune inscrite dans un contrat de ruralité ;
  - soit dans un bassin de vie comprenant au moins 50% de population en ZRR
- 2) au sein de ces zones géographiques, sont éligibles les projets situés dans un bassin de vie en situation de sous-équipements (carence analysée par la DRJSCS).

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de présenter le dossier des équipements sportifs du futur lycée pour une demande de subvention auprès du CNDS et de prendre une délibération validant cette demande :

Date limite d'affichage : 20/04/2019

	DEPE	NSES	RECE	TTES
Nature de la dépense	Montant HT	Montant TTC	Financeur	Montant
AMO + Maîtrise d'œuvre	788 529,00 €	946 234,80 €	Etat (DETR/DSIL)	450 000,00 €
Travaux de construction	4 049 420,00 €	4 859 304,00 €	REGION	1 100 000,00 €
Matériels sportifs	303 600,00 €	364 320,00 €	CNDS	1 030 000,00 €
Aires extérieures (parking, parvis)	26 000,00 €	31 200,00 €		
Bureau contrôle et SPS	15 500,00 €	18 600,00 €	Sous-Total subventions	2 580 000,00 €
			COMMUNE	3 639 658,80 €
TOTAL	5 183 049,00 €	6 219 658,80 €	TOTAL	6 219 658,80 €

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

### 10. <u>Action CLSPD - Distribution d'éthylotests sur une manifestation communale - Prévention routière- Lutte contre l'alcool - Demande de subvention au titre du Plan départemental des actions de sécurité routière 2019</u>

Dans le cadre du Conseil local de sécurité et de la prévention de la délinquance instauré sur la commune d'Aizenay depuis 2011, le groupe de travail « actions de prévention » propose d'organiser une action de lutte contre l'alcool en distribuant des éthylotests sur la manifestation communale du 13 juillet 2019.

L'achat de 500 éthylotests nécessite un accompagnement en direction des collectivités territoriales et une subvention est susceptible d'être attribuée au titre du Plan départemental des actions de sécurité routière.

Ces crédits financeront l'achat de ces 500 éthylotests. Le taux de financement se situe entre 20 et 80% du coût hors taxes.

Dépenses	HT	TTC	Recettes	
500 áthylotosts chimiguos	768€	921 €	PDSAR - 80% du coût HT	614 €
500 éthylotests chimiques	700 C		Autofinancement	307 €
TOTAL	768 €	921 €		921 €

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

# 11. <u>Action CLSPD - Vérification des cycles dans les collèges - Prévention routière-</u> <u>Demande de subvention au titre du Plan départemental des actions de sécurité routière 2019</u>

Dans le cadre du Conseil local de sécurité et de la prévention de la délinquance instauré sur la commune d'Aizenay depuis 2011, le groupe de travail « actions de prévention » propose de renouveler les vérifications des cycles dans les deux collèges de la commune en 2019.

L'achat de carnets de vérification nécessite un accompagnement en direction des collectivités territoriales et une subvention est susceptible d'être attribuée au titre du Plan départemental des actions de sécurité routière.

Ces crédits financeront l'achat de 500 fiches de vérification.

Date limite d'affichage : 20/04/2019

Dépenses	HT	TTC	Recettes	
500 feuillets ( 10 carnets de 50)	130 €	PDSAR - 80% du coût HT	104 €	
	130 €		Autofinancement	52 €
TOTAL	130 €	156 €		156 €

Le taux de financement se situe entre 20 et 80% du coût hors taxes.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

#### 12. <u>Équipement police municipale - Demande de subvention au titre du Fonds</u> Interministériel de Prévention de la Délinquance 2019

Dans le cadre de leurs missions de police sur la voie publique et afin de sécuriser 2 agents de police municipale, il convient d'acquérir 2 gilets pare- balles.

L'attribution de deux gilets pare-balles nécessite un accompagnement en direction des collectivités territoriales et une subvention est susceptible d'être attribuée au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinguance 2019.

Ces crédits financeront l'achat de 2 gilets pare-balles de 2 policiers municipaux.

Le taux de financement est de 50%, cette subvention étant plafonnée à 250,00 € par gilet.

Dépenses	HT	TTC	Recettes	
2 gilote paro, ballos	936 €		FIPD - 50 % du coût HT avec plafond de 250,00 € par gilet	500€
2 gilets pare- balles	300 € 1120 €		Autofinancement	623 €
TOTAL	936 €	1 123 €		1 123 €

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

#### 13. <u>Cession de la parcelle communale cadastrée YA n° 145 située 2 Rue Louis</u> Lumière ZI Les Blussières à VMS Industrie

Madame Sandrine BELLEC explique que depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2018, le bâtiment, propriété de la Ville d'Aizenay, situé sur la parcelle cadastrée YA n° 145 est disponible suite à l'arrêt de l'activité des Carreleurs du Littoral.

Le Comité Consultatif Développement Economique avait alors émis un avis favorable pour la cession de ce bâtiment.

Madame Sandrine BELLEC informe l'assemblée que plusieurs offres ont été faites et qu'il II est proposé de céder le terrain et le bâtiment à VMS INDUSTRIE au prix de 105 000 €. Les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

Vu l'avis du Comité Consultatif Développement Economique en date du 4 décembre 2018, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

#### 14. Vente d'une partie de la parcelle AO 275

Monsieur Christophe GUILLET informe le conseil Municipal de la demande des propriétaires de la parcelle AO 140 sise rue de la Renaudière qui souhaitent acquérir une partie de la parcelle communale jouxtant leur propriété.

Date limite d'affichage : 20/04/2019

Il s'agit de redéfinir le découpage parcellaire de la parcelle AO 275 afin de permettre de desservir deux lots constructibles.

Monsieur Christophe GUILLET propose de céder une bande de terrain d'environ 200 m² issu de la division de la parcelle section AO n°275p au prix de 5 500  $\in$  en l'état, les frais de bornage et les frais d'acte étant à la charge du demandeur.

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme du 21 janvier 2019, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

### 15. <u>Convention avec Vendée Eau - Extension du réseau d'eau potable au lieu-dit l'Anjormière (n°04.019.2019) – Approbation et autorisation de signature de la convention</u>

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la convention transmise par Vendée Eau dans le cadre des travaux de desserte d'eau potable :

- Convention n°04.019.2019 pour l'extension du réseau d'eau potable au lieu-dit l'Anjormière.

	Montant des travaux	Participation de la commune
Convention n°04.019.2019 pour l'extension du réseau d'eau potable	5 097,92 € TTC	2 548,97 € TTC
au lieu-dit l'Aniormière		

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

# 16. <u>ENEDIS : Convention de servitudes pour l'implantation d'une ligne électrique souterraine de 20 000 volts à la Petite Marronnière— Approbation et autorisation de signature</u>

Monsieur Christophe GUILLET présente le projet de convention de servitudes entre ENEDIS et la Commune d'Aizenay.

Pour permettre l'amélioration de la desserte et de l'alimentation du réseau électrique de distribution publique, une ligne électrique souterraine de 20 0000 volts va être implantée à la Petite Marronnière. Les travaux envisagés doivent emprunter la parcelle propriété de la commune et cadastrées section F n°2690.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'en délibérer.

# 17. <u>Convention SyDEV 2019. ECL.0140 – Réalisation d'une opération d'éclairage pour la prolongation de l'éclairage public et la sécurisation du passage piéton route de Challans / La Chevrie - Approbation et autorisation de signature</u>

Monsieur Christophe GUILLET présente la convention transmise par le SyDEV portant réalisation d'une opération d'éclairage pour la prolongation de l'éclairage public et la sécurisation du passage piéton route de Challans / La Chevrie.

Le montant des travaux s'élève à 41 785 € TTC et la participation de la Commune s'élève à 24 375 €.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

### 18. <u>Convention SyDEV 2019.ECL.0147 – Réalisation d'une opération d'éclairage pour la sécurisation du passage piéton route du Poiré sur Vie - Approbation et autorisation de signature</u>

Monsieur Christophe GUILLET présente la convention transmise par le SyDEV portant réalisation d'une opération d'éclairage pour la sécurisation du passage piéton route du Poiré sur Vie.

Le montant des travaux s'élève à 4 838 € TTC et la participation de la Commune s'élève à 2 822 €.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Date limite d'affichage : 20/04/2019

# 19. <u>Convention SYDEV 2019.EXT.0062 – Réalisation d'une extension des réseaux électrique et communication électronique au lieu-dit Les Quatre Chemins - Approbation et autorisation de signature</u>

Monsieur Christophe GUILLET présente la convention transmise par le SYDEV portant réalisation d'une extension des réseaux électrique et communication électronique au lieu-dit Les Quatre Chemins. Le montant des travaux s'élève à 5 605 € TTC et la participation de la Commune s'élève à 3 005 €.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

#### 20. Modification du tableau des effectifs - Avancements de grade

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectifs des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire indique aux conseillers qu'au vu des avancements de grades annuels, il convient de modifier le tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> avril 2019, dans l'attente de l'avis de la Commission Administrative Paritaire en date du 25 avril 2019, comme suit :

Cadre d'emploi	SUPPRESSION	CREATION	
Attaché	1 poste d'attaché à 35/35 <sup>ème</sup>	1 poste d'attaché principal à 35/35 <sup>ème</sup>	
Rédacteur	1 poste de rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe à 35/35ème	1 poste de rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe à 35/35 <sup>ème</sup>	
Adjoint administratif	3 postes d'adjoint administratif à 35/35ème	3 postes d'adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe à 35/35 <sup>ème</sup>	
Animateur	1 poste d'animateur à 35/35 <sup>ème</sup>	1 poste d'animateur principal de 2 <sup>ème</sup> classe à 35/35 <sup>ème</sup>	
Adjoint animation	1 poste d'adjoint d'animation à 35/35ème	1 poste d'adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe à 35/35 <sup>ème</sup>	
ATSEM	2 postes d'ATSEM principal de 2 <sup>ème</sup> classe à 35/35ème	2 postes d'ATSEM principal de 1 <sup>ère</sup> classe à 35/35ème	
Agent de police Municipale	1 poste de gardien brigadier à 35/35ème	1 poste de brigadier-chef principal à 35/35 <sup>ème</sup>	
Agent de maîtrise	1 poste d'agent de maîtrise à 35/35ème	1 poste d'agent de maîtrise principal à 35/35 <sup>ème</sup>	
	2 postes d'adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe à 35/35ème	2 postes d'adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe à 35/35 <sup>ème</sup>	
Adjoint technique	5 postes d'adjoint technique à 35/35ème	5 postes d'adjoint technique principal de 2ème classe à 35/35éme	
territorial	1 poste d'adjoint technique à 31/35ème	1 poste d'adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe à 31/35ème	
	1 poste d'adjoint technique à 23/35ème	1 poste d'adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe à 23/35ème	

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

#### 21. Indemnité horaire pour travail normal de nuit

Monsieur le Maire précise que certains agents sont amenés à effectuer leur mission de nuit. Il convient de les indemniser conformément à la réglementation en vigueur.

#### **BENEFICIAIRES:**

L'indemnité horaire pour travail normal de nuit peut être attribuée :

- Aux agents titulaires ou stagiaires,
- Aux agents contractuels,
- Aux agents employés à temps complet, à temps partiel ou à temps non-complet,

Date limite d'affichage : 20/04/2019

Qui relèvent du cadre d'emplois des :

FILIERE	CADRE EMPLOI
Administrative	- Adjoint administratif
	- Rédacteur
Animation	- Adjoint animation
	- Animateur
Technique	- Adjoint technique
	- Agent de maîtrise
	- Technicien
Police municipale	- Gardien-Brigadier
	<ul> <li>Chef de service de police municipale</li> </ul>

#### **CONDITIONS D'OCTROI:**

Accomplir un service normal entre 21 heures et 6 heures du matin, dans le cadre de la durée règlementaire hebdomadaire du travail.

#### **MONTANT:**

Montant horaire de référence au 1<sup>er</sup> janvier 2002 :

Taux:

- 0,17 euros par heure.

Ce montant subit une majoration spéciale pour les agents occupant certaines fonctions lorsqu'un travail intensif est fourni, soit :

Taux:

- 0,80 euros par heure,

Aucune modulation ne peut être faite.

#### CUMUL:

Cette indemnité est non cumulable avec les indemnités pour travaux supplémentaires ou tout autre avantage versé au titre des permanences de nuit.

Considérant l'avis du comité technique en date du 21 mars 2019, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

#### 22. Modification régime indemnitaire filière Police Municipale

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de revoir les modalités et conditions d'octroi des dispositifs indemnitaires auxquels les agents de la filière de police municipale ont droit, au vu de l'évolution de carrière des agents.

Pour les agents de police municipale, le principe de parité n'existe pas, il n'y a pas d'équivalence de grade. Ainsi les textes applicables aux agents de police municipale sont des textes spécifiques.

Monsieur le Maire propose la possibilité d'attribuer les indemnités suivantes :

- Indemnité spéciale mensuelle de fonctions,
- Indemnité horaire pour travail du dimanche et des jours fériés,
- Indemnités horaires pour travaux supplémentaires,
- Indemnité d'administration et de technicité.

Les attributions individuelles seront effectuées par arrêtés du Maire.

Considérant l'avis du comité technique en date du 21 mars 2019, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.